



Syndicat Émeraude.fr

éco-mobilier

([https://www.syndicat-
emeraude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_/
main/public/media/images/Eco%20Mobilier%203.2.jpg?itok=R1m8Ryc_](https://www.syndicat-
emeraude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_/
main/public/media/images/Eco%20Mobilier%203.2.jpg?itok=R1m8Ryc_))

Éco-Mobilier

Depuis la création de l'Eco-organisme Eco-Mobilier en 2011, les meubles apportés sur la déchèterie ou déposés aux encombrants retrouvent une seconde vie. Fin 2017, déjà plus de 80% du mobilier étaient recyclés en nouvelles matières ou valorisés en énergie. En effet, le mobilier est récupéré par l'éco-organisme Éco-Mobilier qui a la charge de la collecte et du traitement de vos meubles usagés

Publié le 9 mars 2021

Qu'est-ce qu' Éco-Mobilier ?

Éco-Mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

Sans équivalent en Europe, il a été créé par les distributeurs et fabricants français de meubles pour répondre aux obligations de recyclage, afin de maîtriser la transition éc



URL de la page: [https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/eco-mobilier?
is_pdf=true](https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/eco-mobilier?is_pdf=true)

ologique de leur secteur. Le programme Éco-Mobilier a pour objectif de valoriser 80 % des tonnages collectés.

Comment est-ce financé ?

Éco-Mobilier est un organisme financé à la fois par les professionnels du mobilier et par les consommateurs. Ce financement est la clef de voûte du fonctionnement de l'éco-organisme. Chaque fabricant ou distributeur finance l'éco-organisme à travers une contribution. Côté consommateur, chaque achat d'élément d'ameublement génère le prélèvement d'une part versée directement à l'éco-organisme.

Cette participation dépend du poids du meuble et des matériaux utilisés pour la conception de celui-ci. Cette part est appelée « l'éco-participation » et est mentionnée au consommateur sur l'étiquette.

Plus d'informations sur [le site d'Eco-mobilier](https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/eco-mobilier/)  en cliquant sur le lien.



Le saviez-vous ?



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/eco-mobilier?is_pdf=true



Ensuite, le mobilier est trié puis recyclé en fonction des différents matériaux qui le composent (bois, métal, plastique...). Le bois des meubles par exemple va être réincorporé dans la confection de nouveaux meubles, les plastiques vont être recyclés, les mousses retransformées en panneaux d'isolation ou tapis de mousse...

Sur l'éco-site du Plessis-Bouchard, une benne Éco-Mobilier est en place sur votre déchèterie. Il vous est ainsi possible d'y déposer vos équipements d'ameublement (meubles, rangements, assise, literie, matelas...).

Grâce à vous... pour la seule année 2019 au niveau national, ce sont 874 052 tonnes de meubles qui ont été collectés, dont 93% ont été recyclés et revalorisés. Une dynamique très vertueuse qui doit devenir pérenne afin de valoriser toujours plus de mobilier !



(<https://www.syndicat-emeraude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 01 34 11 92 92



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/eco-mobilier?is_pdf=true